

NOTICE EXPLICATIVE

-1- Joindre la photocopie des 2 pages de votre avis d'impôt sur le revenu 2011 (sur les revenus de l'année 2010) comme ci-dessous.

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2011
(sur les revenus de l'année 2010)

DETAIL DES REVENUS

Total des salaires et assimilés (2)	Vous	Conjoint
Déduction 10% ou frais réels	1971	2508
Salaires, pensions, rentes nets	197	250
Revenus de capitaux mobiliers déclarés	1774	2257
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7)		
REVENU BRUT GLOBAL		
CSG DEDUCTIBLE		
... REVENU IMPOSABLE		
IMPÔT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)		
Impôt sur le revenu net avant corrections		
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS		
Frais de garde des jeunes enfants :		
Montant déclaré		
Montant du crédit d'impôt calculé		
Emploi salarié à domicile	130	
Montant déclaré		
Montant du crédit d'impôt calculé	197	
PRIME POUR L'EMPLOI (23)		
Revenus déclarés - activité salariée		
Activité salariée, temps plein		
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi		
COMPTES TENU DES ÉLÉMENTS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS ET QUI VOUS SERA REMBOURSÉ (voir notice) ES		
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE À FAIRE		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence (25) :		
INFORMATIONS INDICQUÉES POUR MÉMOIRE		
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)		403

Montant du Revenu fiscal de référence à reporter sur le questionnaire

2-2- Votre situation familiale a changé, merci de joindre les justificatifs suivants :

➤ **Vous étiez déjà déclaré titulaire du bail ou occupant du logement**

Vous vous êtes marié ou pacsé :
Joindre une copie de votre livret de famille sur lequel est mentionné le mariage ou un extrait d'acte de mariage ou de pacs, et une copie des 3 avis d'impôt sur le revenu 2011 (revenus de l'année 2010) de Monsieur, de

Madame et de Monsieur et Madame.
Vous avez eu une naissance ou un décès dans la famille :
Joindre une copie des pages du livret de famille mentionnant la naissance ou un certificat de décès.

Vous vous êtes séparé de votre conjoint ou concubin :
Joindre un courrier signé du conjoint ayant quitté le logement, stipulant l'abandon du domicile conjugal.

Vous avez divorcé :
Joindre une copie du livret de famille ou acte de mariage avec mention de divorce ou un extrait du jugement de divorce, ainsi qu'un courrier mentionnant le nom de la personne conservant le logement.

➤ **Vous déclarez un nouveau conjoint ou concubin**

Joindre une copie de :

- sa carte d'identité ou de son livret de famille
- son avis d'imposition ou de non-imposition 2011 (sur les revenus de l'année 2010)
- ses 3 derniers bulletins de salaire